

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL261

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----  
**ARTICLE 20**

A l'alinéa 98, supprimer, par deux fois, le mot : « métropolitains ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. L'amendement supprime une mention ajoutée par le Sénat en deuxième lecture et qui n'est pas utile s'agissant non pas d'un établissement public de coopération intercommunale, mais d'une collectivité territoriale de plein exercice.